

Séance du vendredi 05 juin 2026

Date de la convocation : 01/06/2026

Le vendredi 05 juin 2026 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien BRAYLÉ,

En exercice : 19	Présents : Sébastien BRAYLÉ, Peggy AMALBERT, Géraldine NOEL, Marie DELCAYRE, Aline CHEVALIER, Martine GRANET, Stéphan POUGET, Pascal SANLEFRANQUE, Philippe COUDERC, Denise STEVENSON, Sandrine CAMELLI, Jérôme MAGRE, Pierre RUTKOWSKI, Marine LENOIR, Lucie RYCKEWAERT, Paul MARION
Présents : 16	
Représentés : 3	
Absents et excusés : 0	Représentés : Christophe RAYNAUD représenté par Peggy AMALBERT, Christian DAVALAN représenté par Sébastien BRAYLÉ, Jean-Michel DOYEN représenté par Denise STEVENSON
Pour : 19	Excusés :
Contre : 0	Absents :
Abstentions : 0	
Secrétaire de séance :	Peggy AMALBERT

Délibération n°DE_2026_41

Objet : Désignation élu référent Etablissement Recevant du Public (ERP)

Départ de Mme Géraldine NOEL à 19h54

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a 2 types d'Etablissement Recevant du Public (ERP)

1- Les établissements sans locaux à sommeil recevant du public qui sont des bâtiments, des locaux ou des enceintes dans lesquels sont admises des personnes extérieures à ceux-ci. L'accès peut y être gratuit, payant, libre, restreint ou sur invitation. Les ERP sont classés par types en fonction de la nature de leur exploitation et par catégories (1 à 5) en fonction du nombre de personnes accueillies à l'intérieur.

2- Les ERP avec locaux à sommeil sont des ERP qui hébergent du public la nuit. À ce titre, ce sont des établissements qui présentent une vulnérabilité particulière. Les travaux qui conduisent à leur création, leur aménagement ou leur modification ne peuvent être exécutés qu'après délivrance d'une autorisation et après avis de la sous-commission de sécurité compétente.

La réglementation en la matière et sur les 2 types d'ERP étant complexe l'office de tourisme "la Toscane Occitane" propose d'accompagner les professionnels du territoire dans leurs démarches d'Etablissements Recevant du Public (ERP) et propose que la commune de Cadalen désigne un élu référent sur cette question.

Monsieur le Maire précise que 23 professionnels ont été répertoriés sur la commune de Cadalen.

Après en avoir délibéré et par 18 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

DESIGNE Mme Marie DELCAYRE est désignée référente dans le cadre des ERP

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette délibération à l'office de Tourisme "La Toscane Occitane"

Fait en séance les jour, an et mois susdits

Le Maire,

Sébastien BRAYLE



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Sébastien Brayle", written over a faint grid.

La secrétaire,

Peggy AMALBERT

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Peggy Amalbert", written over a faint grid.

MISE EN LIGNE LE 10/06/2026

Date de transmission de l'acte: 08/06/2026

Date de reception de l'AR: 08/06/2026

081-218100469-DE_2026_41-DE

A G E D I